

Législature 2017-2021

Séance du 2 avril 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°47

Projet d'aménagement d'une décharge de type A au lieu-dit « Haut-Carro »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la dernière séance du Conseil général du 27 février 2019, nous vous avons transmis plusieurs informations concernant le projet d'aménagement d'une décharge de type A au lieu-dit « Haut-Carro ». Nous avons notamment communiqué que le Conseil communal et le groupe Orllati avaient trouvé un accord, sous forme de convention, pour un dédommagement qui serait versé à la Commune à hauteur de CHF 0.50 par mètre cube de matériaux mis en décharge. Cet accord doit permettre de financer en partie les travaux de sécurisation de la traversée de La Vounaise avec la création notamment de trottoirs.

Ces informations sont correctes, cet accord a bien été conclu. Par contre, contrairement à ce que j'ai annoncé par erreur lors de la séance d'informations à Murist du 11 mars 2019 et qui a été relayé dans la presse, cette convention a bel et bien été signée après que l'accord ait été validé par le Conseil communal et ceci, il y a déjà plusieurs mois. Je vous prie de m'excuser pour cette erreur de communication. N'ayant pas enregistré la version signée de la convention dans mes fichiers informatiques, je pensais que la signature n'avait pas encore eu lieu.

Nous vous informons par contre que depuis la dernière séance du Conseil général et suite à la séance d'informations précitée, nous avons eu connaissance d'un fait nouveau sur ce dossier. Il s'agit d'une prise de position de la Commune de Murist, datant de 2015, qui donnait un préavis favorable au projet pour autant que l'accès au site ne se fasse pas par les villages de La Vounaise et de Montborget. Ce fait nouveau pouvant avoir un impact sur la convention signée, le Conseil communal va organiser prochainement une séance avec le groupe Orllati pour en discuter.

Une délégation du Conseil communal participera également à la séance d'informations qui aura lieu jeudi à Cheyres et nous analyserons avec attention le projet une fois que celui-ci sera mis à l'enquête.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Dicastère de l'Aménagement du territoire et des Constructions